



Terrasses – Les engagements des commerçants

*Je prends des engagements vis-à-vis de la Ville de Paris mais aussi des Parisiennes et des Parisiens.
Ces engagements devront être visibles sur la vitrine de mon établissement afin de garantir l'information de tous.*

Mesures sanitaires

Je m'engage à respecter le protocole sanitaire en cours d'application dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19.

Sécurité et accessibilité

1 - Je m'engage à respecter strictement le périmètre d'occupation autorisé par la Ville de Paris.

2 - Je m'engage à respecter les impératifs de sécurité en tout premier lieu les accès pompiers et véhicules de secours. La protection des clients et des passants relève de ma responsabilité exclusive, la responsabilité de la Ville de Paris ne saurait être recherchée en cas d'accident.

3 - Je m'engage à maintenir les accès et la circulation des piétons en respectant une largeur de passage minimale de 1.60m.

4 - Je respecte la réglementation en vigueur sur les conditions d'accès, d'occupation et de circulation des personnes en situation de handicap à l'intérieur et entre les terrasses et contre-terrasses.

Esthétique

1 - Je m'engage à concevoir une terrasse esthétique bien intégrée dans le paysage urbain et à utiliser du mobilier léger. Je veille à son entretien et à sa bonne tenue. La végétalisation est fortement encouragée.

2 - Je m'engage à respecter une hauteur maximum, pour les installations fixes à 1m30 max ; je ne peux utiliser que des parasols ou double-pente comme couverture ; du mobilier défini et déclaré.

Riverains et environnement

1 - Je respecte les horaires édictés : 22h maximum pour les terrasses estivales et sur stationnement, 2h pour les terrasses annuelles (par arrêté préfectoral).

2 - Je m'engage à limiter au maximum les nuisances sonores causées par mon activité ; pour la tranquillité des riverains, aucune diffusion musicale ne sera effectuée à l'extérieur. Je ne dépasse pas la limite légale de décibels autorisés sur ma terrasse.

3 - Je suis responsable des nuisances causées par mes clients, je reste à l'écoute du voisinage et je suis attentif aux comportements de mes clients particulièrement en soirée.

4 - Je n'occupe pas les trottoirs devant une façade dont le rez-de-chaussée est affecté à l'habitation ou devant l'entrée des immeubles.

5 - Je m'engage à retirer ma terrasse estivale à la fin de saison (31 octobre) et à ranger le mobilier chaque jour après la fermeture de mon établissement.

Propreté et développement durable

1 - Je m'engage à maintenir propres les espaces en extérieur en toute circonstance et à toute heure de leur exploitation, en assurant un nettoyage régulier et en veillant à la propreté aux abords de ma terrasse, notamment s'agissant des mégots.

2 - J'installe des cendriers sur chaque table, régulièrement vidés et nettoyés ainsi que des poubelles.

3 - Je m'engage à mettre en place une terrasse respectueuse du développement durable aussi bien dans sa conception que dans son exploitation. Je n'utilise pas de vaisselles, de couverts, de gobelets et de pailles en plastique à usage unique.

4 - Il est interdit de mettre de la publicité, du chauffage, de la climatisation, des brumisateurs et toute autre installation électrique sur place de stationnement et pour les terrasses éphémères et en contre-terrasse.

En cas de manquement à l'un ou plusieurs de ces engagements, l'autorisation sera susceptible d'être retirée.

